

# La lettre du SAGE

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

QU'EST-CE QUE LE SAGE?

*L'eau est l'affaire de tous! Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage) de la Vire doit fixer les objectifs communs d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Ce dernier couvre 85 communes nouvelles totalisant 122 000 habitants.*



ÉDITO

## L'ENQUÊTE PUBLIQUE NOUS CONCERNE TOUS!

Après le temps des études, de l'élaboration des scénarios et de la concertation de toutes les parties prenantes du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vire - le SAGE -, voici maintenant celui de l'enquête publique. La parole est aujourd'hui donnée à tous les habitants des 85 communes concernées par le SAGE durant un peu plus d'un mois (voir les modalités page 2).

C'est un moment très important dans la démarche car elle permet véritablement au grand public de prendre connaissance, de s'approprier les enjeux et les mesures du SAGE et également d'apporter ses observations et ses propositions. Si les 67 mesures du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) seront opposables à l'administration, trois articles du règlement s'appliqueront à tous: administrations, collectivités, associations, entreprises et particuliers. Vos observations sont donc précieuses.

Nous sommes bientôt au terme de la procédure du SAGE, initiée en 2008. S'il a fallu autant d'années, c'est parce que l'enjeu est de taille: il s'agit de concilier la préservation de la ressource en eau si précieuse et du patrimoine naturel avec les usages qu'en font les Hommes.

Avec le SAGE, chacun pourra désormais y contribuer. À vous la parole!

**Laurent Pien,**  
Président de la  
Commission Locale de l'Eau (CLE)



ACTU

## Les crues révèlent le dynamisme de la Vire

► Il a beaucoup plu cet automne et cet hiver. En décembre, les terres étaient gorgées d'eau, puis la Vire a commencé à prendre ses aises en janvier, recouvrant les parcelles de son lit majeur et les parties basses de la voie verte. Lors d'un épisode particulièrement pluvieux, le pic de crue a atteint 203 m<sup>3</sup>/s alors que le débit moyen de la Vire est de 12 m<sup>3</sup>/s. Les dégâts sont restés minimes (on est loin du niveau de 300 m<sup>3</sup>/s de 1852) même s'ils sont pesants pour ceux qui les supportent: caves inondées, routes et base de kayak de Condé-sur-Vire submergées... L'action du Syndicat de la Vire est particulièrement importante pour faciliter

l'écoulement de l'eau: surveillance de toutes les vannes qui doivent rester ouvertes, retrait si besoin des bois qui entravent les écoulements... Malgré les incidences de ce phénomène naturel, ce dernier épisode a révélé une bonne nouvelle: il a entraîné un important déplacement de sédiments constitués de sable et de graviers témoignant d'une plus grande vigueur de la Vire. La suppression d'ouvrages, particulièrement appréciée par les riverains situés en amont, porterait donc ses fruits. Les observations doivent néanmoins se poursuivre pour le confirmer. Pour suivre les crues: [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr) ■

## Deux micro-centrales autorisées à reprendre leur activité

► Nous l'avions évoqué, il y a un an. L'association Manche-Nature et l'Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA) de Saint-Lô ont contesté en octobre 2016 la demande d'autorisation, par la SARL Usines du bassin de la Vire, d'exploiter deux micro-centrales situées à Bourgvallées et Tessy-sur-Vire. Les deux associations estimaient notamment insuffisantes l'évaluation des incidences de ces projets sur le transport sédimentaire et la circulation piscicole ainsi que la connaissance de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Les deux associations, qui jugeaient cette remise en service incompatible avec le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

(SDAGE) Seine-Normandie, ont vu néanmoins leur requête rejetée par le Tribunal administratif le 21 février dernier.

Après avoir recueilli l'avis de plusieurs organismes et étudié les éléments présentés, le Tribunal a considéré que le démantèlement - en cours -, par la SARL de deux autres ouvrages situés à Condé-sur-Vire et à Fourneaux compense les retombées de ceux remis en activité.

Le Tribunal a également retenu le fait que le projet prévoit une réduction du taux d'étagement - hauteur cumulée des ouvrages rapportée au dénivelé naturel -, mise en avant par la Commission Locale de l'Eau et le Syndicat de la Vire. ■

LA GRANDE  
ALOSE APPRÉCIE  
LA VIRE

Depuis 2002, la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Manche (FDAAPPMA 50) anime une station de comptage des poissons migrateurs de la Vire, sur le site des Claies de Vire à La Meauffe. Dotée d'une salle de vidéosurveillance et d'une cage de capture, elle est un excellent outil d'observation d'espèces comme les lamproies fluviatile et marine, le saumon atlantique ou encore la truite de mer et la truite fario.

La grande alose y est néanmoins l'espèce la plus représentée, surtout en avril et mai. Fragilisée par la pollution, la surpêche et la fragmentation écologique des cours d'eau, elle a régressé un peu partout en Europe. Néanmoins - malgré de grandes variations saisonnières -, elle repeuple les eaux de la Vire.

Pourquoi? Différentes pistes sont explorées par les scientifiques: une meilleure qualité de l'eau et, aussi, le réchauffement climatique qui contribuerait au déplacement plus au nord de l'Europe des aires de grossissement marines et, avec elles, celles des frayères. 1 751 aloses étaient comptabilisées en 2002, 8 895 l'ont été en 2015. Entre 3 et 7 ans, elles regagnent leurs cours d'eau natus et remontent jusqu'aux aires propices à leur reproduction, le « frai ». Celui-ci est nocturne et intervient en surface sous la forme d'un mouvement circulaire rapide du couple, générant un tourbillon et un bruit caractéristique appelé « bull ». Cela se passe généralement dans les zones de plat courant, en amont immédiat d'un radier, devant la rupture de pente. Ne les confondez pas avec les sardines et les harengs, cousins à la silhouette très similaire. **Un accueil du public est assuré par la fédération de pêche du 4 avril au 6 juin tous les lundi et mercredi à 14h.**



Contact: 02 33 46 96 50, peche-manche.com



## Syndicat de la Vire

**Stéphanie LEGENDRE**  
709 promenade des Ports,  
50000 Saint-Lô  
Tél.: 02 33 72 56 71  
Courriel: s.legendre@svsl.fr

Directeur de publication: Dominique PAIN Rédaction:  
Lucile Vilboux/L'Acteur Rural, Laurent Pien Photos: Syndicat  
de la Vire, F. Nimal (article aloses) Mise en page et Impression:  
Groupe Leclaux Imprimeries - 02.33.68.52.52. N° ISSN: 2012 5392

DOSSIER

## SAGE de la Vire, à vous la parole!

Ça y est! Le Syndicat de la Vire engage l'enquête publique du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vire (SAGE). Du 20 mars au 23 avril, chaque habitant du territoire du SAGE peut consulter et émettre des observations sur les différentes pièces du dossier: le rapport de présentation, le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le règlement, le rapport d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale, les avis recueillis dans le cadre de la consultation officielle organisée ainsi que les précédentes décisions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) concernant la procédure d'élaboration du SAGE.

## ► VERS UNE MEILLEURE GESTION DE LA VIRE

Créé par la loi sur l'eau de 1992, le SAGE fixe des principes très concrets pour une gestion de l'eau équilibrée qui respecte l'ensemble des usages et des milieux aquatiques. Il favorise une bonne coordination des initiatives prises par les acteurs locaux dans ce domaine. À partir d'enjeux qui ont été définis -liés à la connaissance, à la gouvernance, à la qualité des masses d'eau, aux étiages, aux inondations, aux usages, au littoral... -, sept objectifs spécifiques ont été inscrits (améliorer la qualité des eaux, réduire les risques d'inondation, etc.) qui se déclinent en 67 dispositions et trois articles de règlement. Ils concerneront l'ensemble du territoire du bassin versant hydrographique de la Vire soit 1 570 km<sup>2</sup> de surface totale, 2 000 kilomètres de chevelu hydrographique ainsi que les eaux souterraines, estuariennes et côtières. 85 communes situées sur les départements de la Manche et du Calvados sont concernées. ■

## ► 10 ANS D'ÉTUDES, D'ÉCHANGES ET DE CONCERTATION CONSTRUCTIVES

Initié en 2008, le SAGE a franchi de nombreuses étapes: état des lieux et diagnostic (validés par la CLE en 2012), élaboration de scénarii (validés en 2013) et choix d'une stratégie collective (validée en 2016). Il a ensuite fallu plusieurs mois de rédaction des documents avant l'adoption du projet de SAGE par la CLE le 12 décembre 2016, suivie en 2017 de quatre mois de consultation de 141 instances délibérantes: comité de bassin, services de l'État, chambres consulaires, Région, communes et leurs groupements, Parc naturel régional, syndicats d'eau, CLE des SAGE voisins... Leurs avis et remarques ont été examinés par la CLE le 16 novembre 2017, ce qui a permis de valider les documents du projet du SAGE, soumis aujourd'hui à l'enquête publique.

À l'issue de cette dernière, la commission d'enquête rendra son rapport et ses conclusions. La CLE amendera le projet en fonction des différentes observations qui seront formulées et le validera définitivement. Le préfet de la Manche, coordonnateur de bassin, approuvera et signera le SAGE de la Vire qui pourra entrer dans sa phase de mise en œuvre. ■

## Comment se déroule l'enquête publique?

L'enquête publique est ouverte du 20 mars 2018 à 9 h au 23 avril 2018 à 16h30. Durant ces 34 jours, le dossier est déposé dans les mairies de Saint-Lô, Isigny-sur-Mer, Noues de Sienne, Valdallière (commune déléguée de Burcy), Vire-Normandie, Souleuvre-en-Bocage, Condé-sur-Vire, Montmartin-en-Graignes, Quibou, Saint-Clair-sur-L'Elle et Tessy-Bocage. Le public pourra en prendre connaissance pendant leurs heures habituelles d'ouverture. Le dossier est également consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de la Manche à Saint-Lô du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30 ainsi que sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante: <https://www.registredemat.fr/sage-vire>.

Vous trouverez les différents documents sur le site du syndicat <http://www.sage-vire.fr>. Stéphanie Legendre, animatrice du SAGE pourra si besoin répondre à vos questions (02 33 72 56 71, [s.legendre@svsl.fr](mailto:s.legendre@svsl.fr)).

